

commission du codex alimentarius



ORGANISATION DES NATIONS
UNIES POUR L'ALIMENTATION
ET L'AGRICULTURE

ORGANISATION
MONDIALE
DE LA SANTÉ



BUREAU CONJOINT: Viale delle Terme di Caracalla 00100 ROME Tél: +39 06 57051 www.codexalimentarius.net Email: codex@fao.org Facsimile: 39 06 5705 4593

Point 12 de l'ordre du jour

CX/PR 02/14
mars 2002

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

COMITÉ DU CODEX SUR LES RÉSIDUS DE PESTICIDES

Trente-quatrième session
La Haye (Pays-Bas), 13-18 mai 2002

QUESTIONS DIVERSES ET TRAVAUX FUTURS : EXAMEN DES PROCÉDURES DE TRAVAIL DE LA RÉUNION CONJOINTE FAO/OMS SUR LES RÉSIDUS DE PESTICIDES (JMPR)

Préparé par la FAO et l'OMS

Depuis sa création en 1963, la réunion conjointe FAO/OMS sur les résidus de pesticides (JMPR) a mis périodiquement à jour les méthodes et les principes scientifiques qu'elle applique pour analyser les pesticides. Cependant, ses modalités de fonctionnement et ses ressources sont restées inchangées alors que la charge de travail qu'exige aujourd'hui l'analyse des pesticides est beaucoup plus lourde qu'il n'y a quarante ans. En conséquence, la JMPR ne dispose que de moyens limités pour répondre pleinement aux exigences du Comité du Codex sur les résidus de pesticides (CCPR) ou des États membres, ce qui ralentit le processus, déjà lent, d'adoption des LMR Codex et risque de rendre certains échanges commerciaux vulnérables. Compte tenu de cette situation, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et l'Organisation mondiale de la santé (OMS) ont fait établir un rapport par un consultant, M. S.J. Crossley, à qui il a été demandé de procéder à un examen de grande envergure et de proposer une stratégie visant à redéfinir les modalités de fonctionnement de la JMPR et contenant des propositions pour remédier aux problèmes actuels. Ce rapport est disponible sur le site web de l'OMS,

<http://www.who.int/pcs/jmpr/jmpr.htm>,

ou sur celui de la FAO,

http://www.fao.org/ag/agp/agpp/pesticid/jmpr/pm_jmpr.htm.

Le rapport de M. Crossley contient 29 recommandations à l'intention de la FAO, de l'OMS, de la JMPR et du CCPR, ainsi que plusieurs nouvelles options à examiner. Les recommandations les concernant sont actuellement étudiées par la FAO et par l'OMS et celles visant la JMPR seront examinées pendant la réunion de 2002.

Le résumé du rapport, les figures 1 et 2, et la liste récapitulative des recommandations sont jointes. Le CCPR est invité à traiter à sa trente-quatrième session les questions pertinentes du résumé, ainsi que les recommandations 3, 4, 6, 8, 9, 23, 24, 25, 26, 27, 28 et 29.

Dans sa réponse au rapport, il est très important que le Comité explique clairement ce qu'il attend de la JMPR compte tenu des cinq options concernant la préparation des monographies présentées dans le résumé :

utilisation des analyses nationales des données, recours à des conseillers/spécialistes temporaires, « sous-traitance » de l'analyse des données à des prestataires de services privés, emploi de personnel à plein temps de la FAO/OMS chargé des analyses, et utilisation des monographies rédigées par les sociétés commanditaires. L'utilisation des monographies nationales ou la collaboration avec les autorités chargées de la réglementation et du contrôle exige l'étroite coordination des calendriers et des priorités entre le CCPR et les États membres (recommandation 24). Par l'intermédiaire du CCPR, les gouvernements devraient faire savoir à la FAO et à l'OMS comment engager le processus dans son ensemble. Ces conseils fournis par le Comité devraient contenir des indications des divers pays sur la manière de coopérer avec la FAO et l'OMS et de leur apporter un appui, par exemple au titre de projets. L'amélioration de la régularité et de la ponctualité des évaluations de la JMPR doit être considérée comme un processus progressif et de longue durée, sans perdre de vue que tout financement supplémentaire devra être assuré par les gouvernements et éventuellement par le secteur industriel (recommandation 9). Le CCPR devrait par ailleurs proposer divers moyens d'obtenir des ressources additionnelles permettant de répondre à ses exigences, s'il conclut que le travail de la JMPR reste indispensable.

RÉSUMÉ DU RAPPORT DU CONSULTANT

GENERALITES

La réunion conjointe sur les résidus de pesticides (JMPR) est un organe spécial d'experts, administré conjointement par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et l'Organisation mondiale de la santé (OMS). La JMPR est un organe indépendant qui peut répondre aux multiples sources sollicitant son avis, mais sa principale fonction est de donner des conseils d'ordre scientifique au Comité du Codex sur les résidus de pesticides (CCPR). Ces avis concernent les résidus de pesticides, notamment les recommandations relatives aux limites maximales de résidus (LMR) et aux doses journalières admissibles (DJA).

Réalisations de la JMPR

Pendant plus de 40 ans, la JMPR n'a cessé de réaliser d'excellentes évaluations scientifiques, indépendamment de toute considération nationale et avec des ressources très limitées. À l'appui du travail du CCPR, environ 200 pesticides ont été analysés et plusieurs milliers de LMR recommandées. Au moment où ce document est rédigé, en février 2002, 94 documents de la JMPR ont été publiés. L'intégrité et le dévouement indéfectibles de la JMPR sont mondialement reconnus et doivent être loués.

Les tâches demandées à la JMPR et ses points faibles

Depuis sa création en 1963, les tâches demandées à la JMPR ont énormément augmenté. Alors que dans les années 60 les monographies de la JMPR, qui résument les données scientifiques obtenues après une évaluation critique, étaient très brèves conformément aux règles de l'époque, les monographies actuelles sont très détaillées et peuvent compter plus de mille pages pour une réunion donnée. Par ailleurs, la quantité de données scientifiques présentées pour évaluation s'est énormément accrue, or la JMPR ne dure que deux semaines par an ; sa situation est donc différente de celle des autorités nationales de réglementation et de contrôle. De plus, la JMPR estime maintenant un certain nombre de fins de virage nouveaux qui n'étaient pas pris en considération auparavant comme par exemple, la dose aiguë de référence (DAR), la concentration médiane de résidus en essais contrôlés (MREC) et le taux maximum de résidus, et elle publie également des évaluations détaillées de l'ingestion dans le régime alimentaire. Malgré cela, les ressources financières disponibles pour ces tâches n'ont pas augmenté proportionnellement, ce qui se traduit par des retards dans l'examen des pesticides.

Le dispositif actuel de la JMPR est également très vulnérable car il fait appel à la bonne volonté d'un petit nombre de personnes qui travaillent bénévolement. Bien qu'elles soient internationalement respectées dans leur domaine, elles doivent préparer les monographies sans être rémunérées et généralement sur leur temps libre. Habituellement, les conseillers temporaires du groupe restreint d'évaluation de l'OMS et les membres du groupe de la FAO doivent consacrer l'équivalent de 2 à 4 mois à plein temps à la préparation des monographies avant la réunion. Les experts qualifiés prêts à travailler dans ces conditions sont très rares.

L'adoption des LMR et le processus du Codex

Bien qu'il soit fait mention des normes Codex dans les accords sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) et sur les obstacles techniques au commerce (OTC), qui font partie de l'acte final du cycle d'Uruguay de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT), le degré d'acceptation des LMR du Codex reste faible. L'Union européenne (UE) et les États-Unis d'Amérique (USA) notamment n'ont pas adopté la majorité des LMR, même s'ils les prennent en considération pour établir leurs normes nationales. Cette situation a conduit plusieurs gouvernements et sociétés commanditaires à remettre en question l'utilité de la JMPR et le système d'établissement des LMR Codex.

La procédure d'examen périodique visant à réévaluer les pesticides déjà répertoriés (analysés précédemment par la JMPR) donne de bons résultats. Cependant, une plus large place étant faite dans l'ordre du jour de la JMPR aux produits chimiques soumis à un examen périodique, une diminution nette des LMR Codex a été enregistrée. Cette évolution est due aux nombreuses recommandations de « retrait » formulées par la JMPR, s'appuyant sur le fait que les CXL (c'est-à-dire les LMR qui ont été adoptées par la Commission du Codex Alimentarius) ne sont pas étayées par des données scientifiques suffisantes selon les normes actuelles. Parallèlement, le processus actuel de fixation des LMR par la JMPR/Codex, qui est très long, pose un problème. Il s'écoule généralement jusqu'à huit ans entre le moment où un pesticide est présenté pour évaluation et l'adoption des LMR en résultant par la Commission du Codex Alimentarius. Ce

délai est en grande partie dû à la lenteur de la procédure par étapes du Codex, mais les retards dans l'examen des pesticides par la JMPR y contribuent également pour beaucoup. En raison de ces déficiences et de l'absence de réformes en conformité avec les prescriptions internationales, certains remettent en question le bien-fondé et l'utilité du processus actuel du Codex et de la JMPR, même si les avis scientifiques de cette dernière sont respectés.

Examen critique des procédures de travail de la JMPR

Il est reconnu que la JMPR a obtenu des résultats remarquables avec les excellentes évaluations scientifiques qu'elle a effectué pendant près de 40 ans. Cependant, compte tenu des considérations générales exposées ci-dessus, il est nécessaire de réexaminer le rôle de la JMPR pour garantir sa complémentarité avec les autres activités internationales, dans la mesure où cela est réaliste et tient suffisamment compte des exigences du CCPR. Depuis sa création en 1963, compte tenu des progrès scientifiques, de nombreuses modifications ont été apportées aux procédures de travail de la JMPR, en particulier dans le domaine de la préparation des documents. Cependant, les conditions générales de fonctionnement de la JMPR n'ont pas beaucoup changé et il semble qu'elles ne soient plus viables aujourd'hui sous leur forme actuelle, à moins que de nouvelles ressources importantes ne soient mises à disposition. C'est pourquoi la FAO et l'OMS ont commandé le présent rapport.

CONSIDERATIONS

La JMPR en tant qu'organe international d'examen par les pairs

La capacité actuelle de la JMPR est sérieusement limitée en raison du temps de préparation des réunions, consacré à la rédaction des *monographies générales* et des *avant-projets d'évaluations préliminaires*. Il est proposé que les membres de la JMPR donnent la priorité à l'examen par les pairs, au niveau international, de ces *monographies générales* et *avants-projets d'évaluations préliminaires*, plutôt que de participer aux travaux de rédaction avant la réunion. La JMPR pourrait ainsi se consacrer à la production d'une *évaluation finale* indépendante et faisant autorité qui serait publiée, comme maintenant, dans le rapport de la JMPR. Les *monographies générales* et *avants-projets d'évaluations préliminaires* pourraient être préparés suivant l'une des cinq méthodes énoncées ci-dessous, par ordre de préférence selon leurs avantages.

- Option 1 - utilisation des analyses nationales des données
- Option 2- recours à des conseillers/spécialistes temporaires
- Option 3 - « sous-traitance » de l'analyse des données à des prestataires de services privés
- Option 4 – emploi de personnel à plein temps de la FAO/OMS chargé des analyses
- Option 5 - utilisation de monographies rédigées par les sociétés commanditaires

L'utilisation des analyses nationales des données (option 1) par la JMPR aurait pour conséquence une importante économie de temps avant les réunions, tout en permettant à la JMPR de donner la priorité à sa propre interprétation indépendante ou « évaluation internationale des risques ». Une enquête aux fins de l'assurance de qualité, dans laquelle les monographies nationales seraient recoupées avec un échantillon des versions intégrales des études, garantirait que le niveau d'exactitude et de qualité scientifique est maintenu. Il est également admis qu'une évaluation supplémentaire des données relatives aux essais sur les résidus et aux bonnes pratiques agricoles (BPA) à l'échelle mondiale serait nécessaire, étant donné qu'elles ne sont pas disponibles dans le cadre des examens nationaux ou régionaux. Cependant, cette évaluation supplémentaire pourrait être ajoutée aux monographies existantes et la plupart des séries de données chimiques sur les résidus, comme par exemple les études sur le métabolisme des plantes, sont communes à l'ensemble des données présentées.

Les autres options concernant la préparation des *monographies générales* et des *avant-projets d'évaluations préliminaires* sont étudiées plus avant dans le rapport. Il est toutefois recommandé de ne pas se servir des monographies présentées par le commanditaire (option 5) comme point de départ pour l'évaluation de la JMPR, en l'absence de nouveaux critères sérieux d'assurance de qualité.

Ce « modèle souple d'examen international par les pairs » applicable aux activités futures de la JMPR est présenté schématiquement à la *Figure 1*. Il permettrait à la JMPR de conserver le rôle qu'elle joue actuellement en réalisant des évaluations internationales faisant autorité et indépendantes.

Nombre et nature des réunions de la JMPR

Une autre suggestion, afin d'accroître la capacité de la JMPR, serait de tenir deux réunions par an et non pas une seule comme à présent. Le succès de cette réforme serait en partie fonction des autres modifications apportées aux procédures de travail de la JMPR et, en particulier, du rôle d'organe international d'examen par les pairs auquel elle pourrait éventuellement donner la priorité, étant donné que le principal facteur limitant actuellement sa capacité est le temps consacré à la préparation de la réunion. Si les membres de la JMPR étaient libérés de ce travail préparatoire, ils pourraient alors participer à deux réunions, d'une durée de deux semaines chacune au maximum, à six mois d'intervalle. Attendu qu'il est nécessaire d'assurer la cohérence et la continuité du travail de la JMPR, il est recommandé que chaque réunion soit suivie par les mêmes membres lorsque cela est réalisable, et qu'ils prennent en considération à chaque réunion les pesticides soumis à des examens nouveaux ou périodiques.

Une proposition de calendrier et de procédure de consultation prévoyant deux réunions annuelles applicables aux travaux de la JMPR, est présentée à la *Figure 2*. D'autres options, notamment celles de travaux entre les sessions et l'institution d'une réunion préalable, sont également étudiées dans ce rapport.

Coordination avec les autres activités internationales relatives aux pesticides

Alors qu'au moment de la création de la JMPR, il n'existait pratiquement pas de dispositif de coordination international ou régional pour l'enregistrement des pesticides et les évaluations scientifiques connexes, aujourd'hui de nombreux gouvernements coordonnent leurs activités de réglementation dans ce domaine au niveau transnational régional. En outre, par l'intermédiaire du groupe de travail de l'OCDE sur les pesticides, les pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) travaillent en collaboration depuis 1992 à l'harmonisation de la réglementation de l'enregistrement, notamment aux prescriptions détaillées concernant les données, aux critères d'évaluation des risques et aux directives relatives aux monographies sur les pesticides. Cependant, cette initiative a malheureusement conduit certains fonctionnaires des gouvernements participants à se demander quelle «valeur ajoutée» offre la JMPR.

Une solution qui permettrait de réformer en profondeur la JMPR consisterait à ce qu'elle travaille conjointement avec les autorités de réglementation et de contrôle à la préparation des monographies, plutôt que d'agir en tant qu'organe international d'examen par les pairs entièrement indépendant. À titre d'exemple, elle pourrait participer pleinement aux activités transnationales d'examen des pesticides qui sont entreprises dans l'UE et dans la région de l'ALENA. Cependant, ce type de «partage du travail», qui exige un degré élevé de confiance entre les parties participantes, nécessiterait la participation permanente des membres de la JMPR. Le principal inconvénient de cette participation de la JMPR serait qu'elle risquerait de compromettre l'indépendance de son interprétation et de ses recommandations.

Il est cependant recommandé à la JMPR d'harmoniser ses activités dans la mesure du possible avec les autres directives et protocoles pertinents agréés au niveau international, tels que les directives sur les dossiers et sur les monographies et les critères d'évaluation qui ont été élaborés par le groupe de travail de l'OCDE sur les pesticides. Par ailleurs, il est recommandé que les travaux sur les exigences minimales en matière de données sur les résidus, entrepris par la Commission européenne et poursuivis par l'OCDE, soient menés à terme et présentés officiellement par l'une de ces organisations au CCPR en vue de leur examen par la JMPR. En outre, il est recommandé que ces exigences minimales soient appliquées aux travaux de la JMPR chaque fois que cela est réalisable.

Ouverture, transparence et participation des parties intéressées

Certaines des personnes consultées perçoivent la JMPR comme un «dispositif fermé», ne laissant guère la possibilité aux gouvernements ou aux autres parties intéressées d'influer sur la *politique d'évaluation des risques*¹, conformément au paradigme du Codex pour l'analyse des risques. Ces questions doivent être réglées afin de faciliter l'acceptation des conclusions de la JMPR et de gagner la confiance du public.

Pendant plusieurs années, la JMPR a répondu à ceux qui demandaient davantage de transparence en augmentant la taille des monographies et des rapports, ce qui a contribué à son énorme charge de travail

¹ La politique d'évaluation des risques consiste en l'élaboration de lignes directrices documentées en vue d'un avis scientifique et de choix d'orientations à appliquer à certains points appropriés de la décision au cours de l'évaluation des risques.

actuelle, puisqu'il existe une corrélation entre la taille des monographies et la production de la réunion. Il apparaît cependant que certaines personnes consultées, qui demandaient «encore plus de transparence», ne se référaient pas à la clarté, ni à la longueur des monographies et des rapports actuels de la JMPR, mais à l'impossibilité pour leurs gouvernements d'influer, par l'intermédiaire de leurs délégués auprès du CCPR, sur la *politique d'évaluation des risques* qui conditionne le travail de la JMPR.

Il a été récemment demandé une nouvelle fois, notamment à la trente-troisième session du CCPR, de rendre les travaux de la JMPR plus accessibles. Trois options concernant l'ouverture des travaux de la JMPR et l'amélioration de la participation des parties intéressées sont exposées dans le présent rapport et récapitulées ci-dessous :

- Option 1 – permettre à des observateurs d'assister à la JMPR
- Option 2 – incorporer une « journée réservée aux parties intéressées » dans le calendrier de la JMPR
- Option 3 – prendre l'avis des gouvernements et des autres parties intéressées sur la «version préliminaire» de l'évaluation, avant sa mise au point définitive d'ici la prochaine réunion de la JMPR.

Lorsque l'on examine quelle est la meilleure option, il faut tenir compte du caractère confidentiel des données qui sont évaluées. Chacune des options réduirait, à divers degrés, l'impression de «dispositif fermé» que donne la JMPR et garantirait que l'ensemble des informations et des points de vue scientifiques sur les questions examinées est pris en considération. Il faut cependant reconnaître que certains gouvernements et autres parties intéressées n'ont pas toujours mis pleinement à profit les processus existants de présentation des informations à la JMPR.

Financement de la JMPR

Compte tenu des sérieuses contraintes budgétaires de la JMPR, il est nécessaire de trouver d'autres bailleurs de fonds. Les divers gouvernements devraient mettre des fonds supplémentaires à disposition afin de faciliter le travail de la JMPR et de permettre la mise en oeuvre des recommandations subordonnées aux ressources contenues dans le présent rapport. En l'absence d'un important financement supplémentaire accordé par les gouvernements, il est recommandé à la FAO et à l'OMS d'étudier la possibilité d'obtenir des fonds additionnels auprès de Crop Life International. Ces ressources monétaires supplémentaires seraient placées sur un compte fiduciaire, administré par le secrétariat de la JMPR, dans des conditions garantissant que les résultats obtenus par la JMPR restent impartiaux. Bien que Crop Life International se soit déclarée disposée à étudier cette possibilité, il paraît improbable que ces fonds soient mis prochainement à disposition si les donateurs ne sont pas convaincus que la procédure s'en trouverait accélérée. D'autres options permettant d'obtenir un financement supplémentaire sont étudiées dans le rapport.

AUTRES QUESTIONS

Outre les considérations exposées ci-dessus, le présent rapport examine également plusieurs autres questions. Des recommandations sont présentées pour chacun des points énumérés ci-après:

- Institution de réunions préalables à la JMPR
- Répartition géographique et renforcement des capacités des experts
- Mise en forme et échéancier des monographies et des rapports de la JMPR
- Recrutement d'un spécialiste expérimenté de l'examen par les pairs pour le groupe de la FAO
- Coordination entre le groupe de la FAO et le groupe restreint d'évaluation de l'OMS
- Évaluation des risques alimentaires
- Évolution dans l'environnement et données sur le métabolisme des mammifères
- Dispositifs d'interaction avec les sociétés commanditaires
- Utilisation des données présentées sous forme électronique
- Langue de travail de la JMPR
- Désignation de l'auteur principal de la monographie

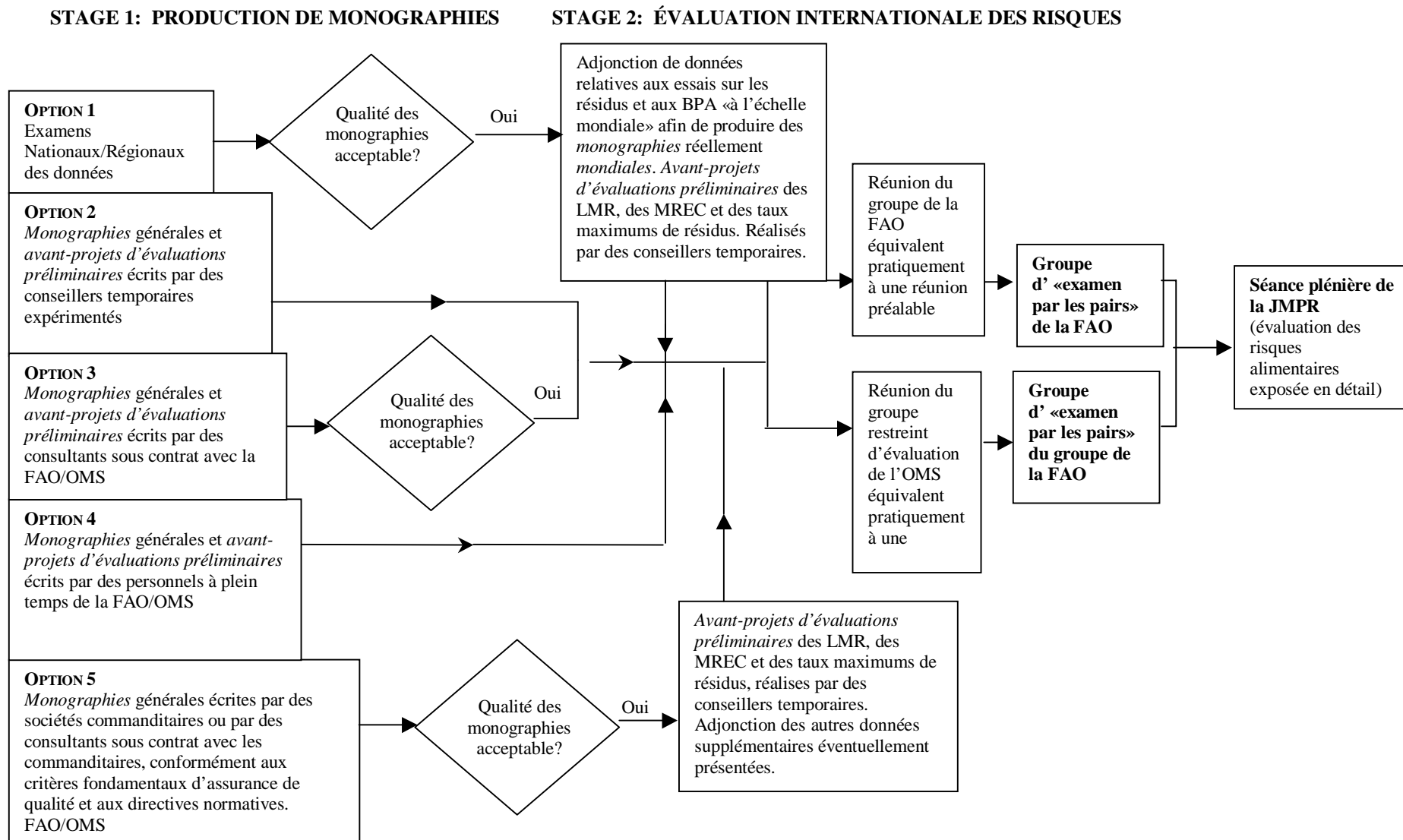
- Maintien de l'indépendance des avis fournis par la JMPR
- Présentation des données à la JMPR
- Priorité accordée aux produits chimiques dans l'ordre du jour de la JMPR
- Besoins des pays en développement
- Rapports entre les LMR et les BPA
- LMR à la fois pour les pesticides et pour les médicaments vétérinaires

CONCLUSION

Il est clair qu'un organe international, réellement indépendant vis-à-vis des divers gouvernements, est nécessaire pour entreprendre des évaluations sérieuses des données scientifiques et empiriques à l'intention des organismes qui fixent les normes, tels que le CCPR. Pendant près de 40 ans, la JMPR a rempli ce rôle de manière satisfaisante ; environ 200 pesticides ont été évalués et plusieurs milliers de LMR recommandées. Cependant, faute de ressources suffisantes, la JMPR rencontre actuellement d'énormes difficultés, et on peut penser qu'elle est à un carrefour. Pour conserver son utilité ainsi que l'appui des gouvernements et des autres parties intéressées, la JMPR doit être mieux à même de faire face aux exigences du CCPR. Compte tenu des ressources à disposition, certains gains d'efficacité pourraient être réalisés en s'assurant que les travaux de la JMPR complètent plus efficacement les activités d'évaluation des pesticides entreprises aux niveaux national et régional. Les gouvernements représentés dans le CCPR doivent cependant se rendre compte que leurs espérances ne seront pas pleinement remplies si des ressources financières supplémentaires et d'autres spécialistes ne sont pas mis à disposition.

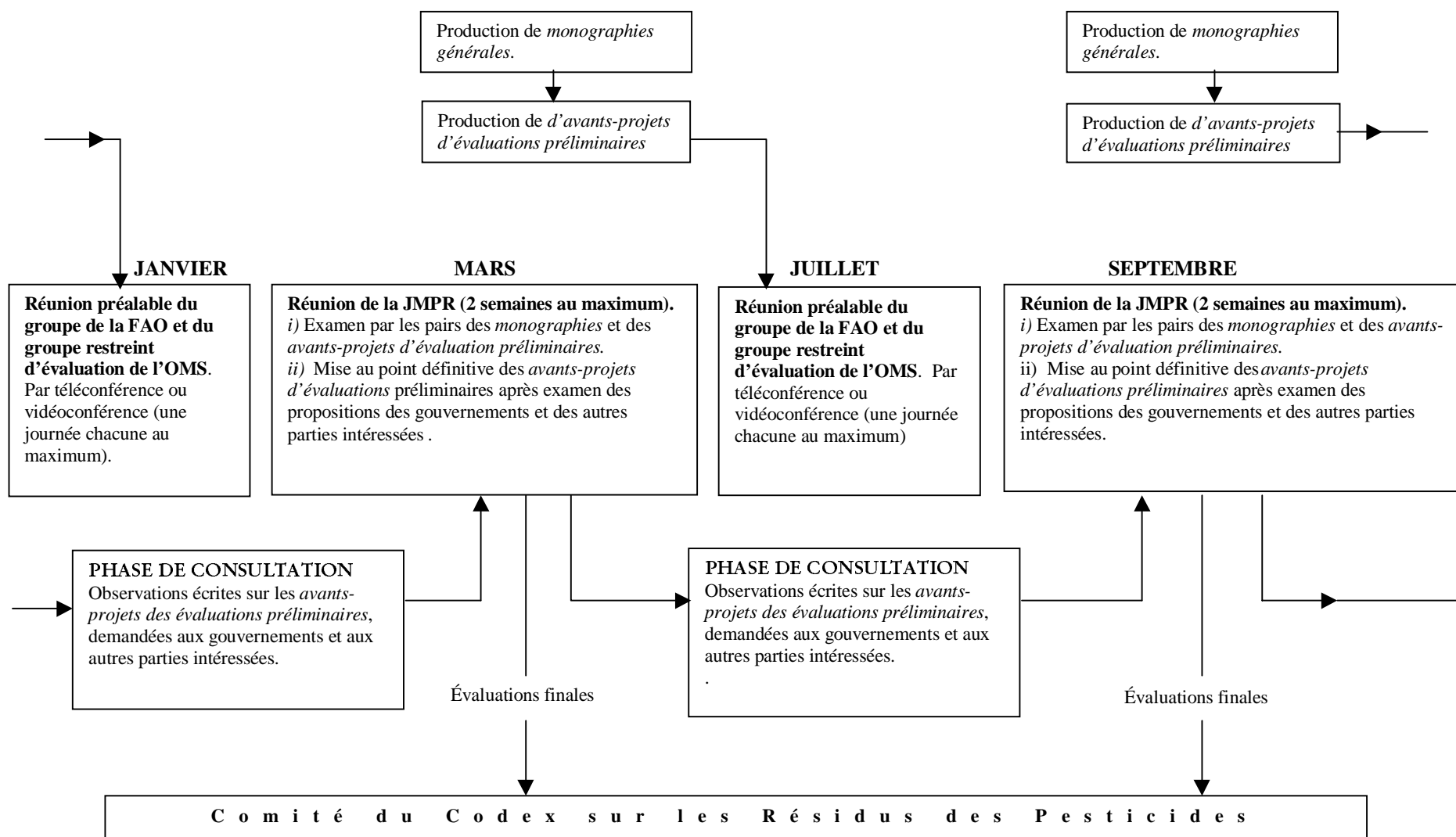
Les figures 1 et 2 ainsi que la liste récapitulative des recommandations sont jointes.

Figure 1 – Proposition de modèle souple d' "examen par les pairs" applicable aux activités futures de la JMPR



Note: S'il ressortait du contrôle de qualité que la qualité des monographies n'est pas acceptable, elles ne seraient pas utilisées. Si des insuffisances moins graves étaient mises en évidence, les monographies seraient utilisées après avoir été revue par un conseiller temporaire.

Figure 2 – Proposition de calendrier et de procédure de consultation pour les travaux JMPR



LISTE RÉCAPITULATIVE DES RECOMMANDATIONS DU CONSULTANT

[dans leur ordre d'apparition dans le rapport]

1. La FAO et l'OMS devraient envisager de rémunérer les conseillers temporaires (dénommés par ailleurs spécialistes) pour leur travail de préparation avant la réunion. Il faudrait étudier la possibilité de passer un contrat de 3 à 5 ans avec le conseiller temporaire afin de garantir la cohérence et la continuité.
2. En l'absence de nouveaux critères sérieux d'assurance de qualité, les résumés des données (monographies) présentés par le commanditaire ne devraient pas servir de point de départ pour l'évaluation de la JMPR.
3. Le « modèle souple d'examen international par les pairs » applicable aux activités futures de la JMPR et les options connexes devraient être présentés au CCPR pour examen.
4. Les travaux sur les exigences minimales en matière de données, entrepris par la Commission européenne et poursuivis par l'OCDE, devraient être menés à terme et présentés officiellement par l'une de ces organisations au CCPR en vue de leur examen par la JMPR. En outre, il est recommandé que ces exigences minimales soient appliquées aux travaux de la JMPR chaque fois que cela est réalisable.
5. La JMPR devrait dans la mesure du possible harmoniser davantage ses activités avec les directives sur les dossiers et sur les monographies et les critères d'évaluation qui ont été élaborés par le groupe de travail de l'OCDE sur les pesticides.
6. Un dispositif devrait être mis en place pour assurer un échange d'informations plus approfondi sur les questions relatives à la *politique d'évaluation des risques* entre les évaluateurs des risques (JMPR) et les gestionnaires des risques (CCPR). Les rapports du CCPR devraient exposer ces politiques explicitement et suffisamment en détail pour que les gouvernements et la JMPR puissent les appliquer dans leurs évaluations.
7. La FAO et l'OMS devraient étudier plus avant les problèmes pratiques qui se poseraient si une partie des travaux de la JMPR était exécutée entre les sessions.
8. Les divers gouvernements devraient mettre des fonds supplémentaires à disposition afin de faciliter le travail de la JMPR et de permettre la mise en oeuvre des recommandations subordonnées aux ressources contenues dans le présent rapport.
9. En l'absence d'un financement supplémentaire suffisant accordé par les gouvernements, la FAO et l'OMS devraient étudier la possibilité d'obtenir auprès de Crop Life International des fonds additionnels, qui seraient placés sur un compte fiduciaire de la JMPR, afin d'améliorer sa dotation en ressources.
10. La FAO et l'OMS devraient envisager d'instituer, pour le groupe de la FAO et le groupe restreint d'évaluation de l'OMS respectivement, une réunion préalable qui serait organisée bien avant la JMPR. Elle se tiendrait par téléconférence ou vidéoconférence selon les moyens matériels.
11. S'agissant des participants aux comités d'experts techniques, la répartition géographique ne devrait pas être le critère primordial. Cependant, lorsqu'une région donnée est constamment sous-représentée, il faudrait renforcer les capacités des experts.
12. Les monographies de la JMPR ne devraient plus être mises en forme ce qui permettrait au CCPR d'examiner les composés un an plus tôt.
13. Si la mise en forme des monographies de la JMPR est maintenue, et compte tenu des ressources, une société d'édition scientifique professionnelle devrait être engagée pour la publication de ces monographies. Le contrat devrait prévoir des dates limites serrées et des pénalités lorsqu'elles ne sont pas respectées.
14. Au moins un spécialiste des analyses, expérimenté, devrait assister aux réunions du groupe de la FAO ne traitant pas de produits chimiques soumis à leur examen, afin de renforcer le rôle d'examen par les pairs.

15. Chaque fois que cela est possible, le groupe de la FAO et le groupe restreint d'évaluation de l'OMS devraient étudier les composés au cours des mêmes réunions. Les questions de l'identification des métabolites pour les définitions des résidus et du bien-fondé de la fixation d'une DAR devraient être résolues avant la JMPR dans le cadre d'une réunion préalable ou en intensifiant la concertation entre les membres.
16. Les services spécialisés supplémentaires nécessaires pour les évaluations de l'ingestion dans le régime alimentaire devraient être intégrés dans la JMPR.
17. Le groupe FAO de la JMPR devrait évaluer les études sur l'évolution dans l'environnement uniquement lorsque cela est explicitement nécessaire pour l'estimation des taux maximums de résidus, et notamment pour recommander des LMR pour les cultures à venir. Les données sur le métabolisme des mammifères devraient être évaluées uniquement par le groupe restreint d'évaluation de l'OMS.
18. La JMPR devrait s'assurer que la meilleure estimation de l'ingestion dans le régime alimentaire, réalisable à l'échelon international avec les données disponibles, est approuvée au cours de la réunion. La JMPR devrait mettre en évidence les incertitudes entourant l'évaluation de l'ingestion dans le régime alimentaire, et en particulier repérer les facteurs qui ont conduit à une surestimation de cette ingestion.
19. Il faudrait que la JMPR utilise de plus en plus les moyens électroniques pour interroger les sociétés au cas où des questions seraient soulevées pendant la réunion.
20. La langue de travail de la JMPR devrait rester l'anglais compte tenu des problèmes pratiques que poserait l'utilisation d'autres langues.
21. Le groupe FAO de la JMPR devrait adopter le système selon lequel l'auteur de la première version de l'évaluation des composés figure dans les monographies publiées.
22. La FAO et l'OMS devraient envisager de prendre des notes supplémentaires, ou d'utiliser des enregistrements magnétiques des séances plénières et des débats du groupe, de manière à ce qu'il existe une trace supplémentaire de la participation des membres du groupe aux discussions techniques. Ces notes, ou ces enregistrements, ne seraient pas publiés mais seraient à la disposition de la FAO et de l'OMS dans l'éventualité où l'intégrité d'un membre du groupe serait contestée.
23. Les divers gouvernements et les autres parties intéressées devraient s'assurer qu'ils présentent bien toutes les données pertinentes à la JMPR.
24. La coordination entre les calendriers de la JMPR et ceux des autorités nationales menant d'importantes activités d'évaluation des données et de réenregistrement devrait être améliorée.
25. Les secrétariats conjoints ne devraient accepter les questions techniques du CCPR (affectations) que lorsqu'elles sont clairement énoncées et documentées.
26. La FAO/OMS devrait envisager de concevoir un questionnaire, ou les consultants devraient fournir spécifiquement des informations, dans le but d'examiner les besoins des pays en développement en ce qui concerne la JMPR et ses monographies et rapports écrits.
27. La JMPR devrait clairement documenter la(les) BPA sur la(les)quelle(s) sont fondées les LMR dans l'évaluation. Lorsque ces BPA de référence sont modifiées ou supprimées au niveau national, cette information devrait être rapidement transmise à la JMPR ou au CCPR par le gouvernement et/ou par la société commanditaire.
28. Le CCPR devrait examiner si la JMPR, une fois sa capacité sensiblement renforcée, évaluera certains nouveaux composés avant la mise au point définitive de l'enregistrement national, conformément à l'approche adoptée pour les produits chimiques soumis à un examen périodique.
29. Le CCPR devrait envisager d'utiliser à l'avenir un terme autre que « LMR » pour les pesticides, afin d'améliorer la communication en matière de risque et de faire nettement la distinction entre les normes relatives aux pesticides et les LMR fixées pour les médicaments vétérinaires selon une méthodologie différente.